

BUDGET PARTICIPATIF

MODE D'EMPLOI

je m'exprime !

je propose !

**AU
CŒUR
DE MA
VILLE**

je participe !

j'ai une idée !

j'agis !

Suivez-nous sur :
#budgetparticipatif



facebook



twitter



instagram

**J'♥ MA VILLE,
JE PARTICIPE !**



Montreuil.fr



Contact : Mission citoyenneté de la ville de Montreuil
01 48 70 67 09 • Horaires : 9h15 - 12h / 13h15 - 17h
budget.participatif@montreuil.fr

Édito

C'est avec un grand plaisir que nous lançons cette première édition du budget participatif de Montreuil.

C'est une vraie première pour une grande ville comme la nôtre qui va mobiliser l'ensemble de l'équipe municipale et des services municipaux.

Avec ce budget, nous faisons le choix d'accompagner la vitalité citoyenne de notre ville et de faire confiance à votre expertise, à votre capacité d'innovation et de création.

Cette citoyenneté active qui fait la richesse de Montreuil, nous voulons la conforter pour renforcer et redynamiser le lien entre les citoyens, les élus et les services de la ville.

Le budget participatif est un outil fort au service de cette ambition.

Cette nouvelle méthode de co-construction d'une action publique transparente, vous permettra d'agir directement sur votre cadre de vie en proposant des projets pour votre quartier, pour votre ville, qui seront, après étude par les services municipaux en lien avec les porteurs de projet, soumis à un vote ouvert à tous les Montreuillois-es.

Ce budget participatif, nous le voulons populaire, à l'image de la ville, ouvert à tous et au service de l'intérêt général.

Vous avez des idées ? Participez !

Tania Assouline

Adjointe déléguée à la
démocratie locale et à la vie
des quartiers

Patrice Bessac

Maire de Montreuil

Retrouvez toute l'information sur le budget participatif

sur www.montreuil.fr et   

Qu'est-ce que le budget participatif ?

La ville de Montreuil vous donne le pouvoir de décider comment utiliser une partie des ressources publiques pour réaliser les projets qui vous tiennent à cœur. C'est un budget correspondant à 5% du budget annuel d'investissement de la ville.

Il permettra la réalisation de vos projets, destinés à améliorer le cadre de vie, à favoriser le vivre ensemble et le développement durable. Ces projets devront remporter une large adhésion lors d'un vote ouvert à toutes et à tous.

Qui peut participer ?

Les associations, collectifs, habitant-e-s montreuillois-es à partir de 11 ans* sans condition de nationalité.

* Les enfants de moins de 11 ans peuvent participer à l'étape de dépôt de projets accompagnés par des adultes.

Les principales étapes du budget participatif



Vous pouvez déposer vos idées de projet en remplissant un formulaire en ligne disponible sur le site Internet de la ville (www.montreuil.fr) ou dans des lieux publics labellisés «budget participatif». Des ateliers vous seront proposés durant cette période, dans les quartiers de la ville pour vous aider à trouver des idées de projets et vous accompagner dans leur formalisation.



Vous devez déposer vos idées de projets avant le 30 juin 2015, minuit.



Durant l'été, toutes les idées seront étudiées par les services municipaux. Il s'agit d'en vérifier le coût, la légalité et la faisabilité technique. Pendant cette phase, les participants seront contactés afin de clarifier éventuellement la définition de leurs besoins et de rendre plus concret leur projet.



Les projets recevables seront soumis à une délibération citoyenne lors d'une réunion publique. Elle devra aboutir à une liste concertée des projets qui sera soumise au vote. À cette occasion, les porteurs de projets pourront présenter et soumettre au débat leurs idées. Certains sujets très proches pourront fusionner.



Vous pourrez voter sur montreuil.fr ou dans les lieux publics labellisés. Vous désignerez les projets qui seront réalisés à partir de 2016.

Quels types de projets ?

Votre projet doit respecter les différents critères

- 1 Ne pas dépasser 250 000 € TT
- 3 Être légal et s'inscrire dans les thématiques suivantes :



Espaces verts



Sports



Aménagement
et mobilier urbain



Économie



Culture et loisirs



Propreté urbaine



Éducation et jeunesse



Urbanisme



Bâtiments municipaux
et équipements
de proximité
(écoles maternelles
et primaires, par exemple)



Numérique



Mobilité, circulation



Santé



Solidarité

- 3 Réaliser une transformation de l'espace public ou d'équipements de proximité sur le territoire de Montreuil
- 4 Répondre à l'intérêt général : les projets s'inscrivent dans le domaine public et concernent tous les habitants qui pourront en bénéficier gratuitement
- 5 Être réalisable dans les 2 ans
- 6 Limiter les coûts de fonctionnement et de gestion à l'entretien courant

Comment évaluer le coût de mon projet ?

Pour évaluer le coût de votre projet, vous donner des idées, voici quelques exemples de réalisations qui pourraient être proposées dans le cadre du budget participatif :



Candélabre
3000€ TTC



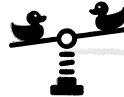
Banc public
1100€ TTC



Planter un arbre
3000€ TTC



Fourniture et pose d'un
petit terrain multisport
30000€ TTC



Aire de jeux
de 200 m²
50000€ TTC

Et pour les projets les plus coûteux :



Rénovation
d'un espace vert,
plantation d'arbres,
nouveaux mobiliers,
table de ping pong,
nouvelle aire de jeux
130 000 € TTC



Piétonisation
d'une rue,
plantation d'arbres,
réaménagement
des trottoirs, places
de stationnement
200 000 € TTC

Comment rester informé-e-s et co-construire le budget participatif ?

Les conseils de quartier ont un rôle important d'information et d'accompagnement des citoyens. Ils seront sollicités notamment pour constituer un comité de suivi du budget participatif.



**Où m'informer
et bénéficier
d'un accompagnement ?**

Carte des lieux publics labellisés

1 Antenne vie de quartier République
59 bis, rue Barbès

2 Antenne vie de quartier Gaston Lauriau
35, rue Gaston-Lauriau
Tél. 01 48 58 90 13

3 Antenne vie de quartier Clos français / Villiers Barbusse
51, rue des Clos-français
Tél. 01 41 72 18 40

4 Antenne vie de quartier Jules Verne
65, rue Édouard-Branly
Tél. 01 56 63 00 50

5 Antenne vie de quartier Lenain-de-Tillemont
29, rue Lenain-de-Tillemont
3, allée Montaigne
Tél. 01 41 58 13 60

6 Antenne vie de quartier Les Blancs-Vilains
77, rue des Blancs Vilains
Tél. 01 48 70 64 08

7 Maison des associations
27, avenue de la Résistance
Tél. 01 48 70 60 13

8 BIJ
60, rue Franklin
Tél. 01 43 60 40 87

9 Café la Pêche
16, rue Pépin
Tél. 01 56 63 07 20

10 Antenne jeunesse La Passerelle
22, place Le Morillon
Tél. 01 48 54 77 41

11 Antenne jeunesse Diabolo
25, rue de Vincennes
Tél. 01 48 57 24 48

12 Antenne jeunesse Paul-Signac
33, rue de l'Hermitage
Tél. 01 43 60 38 51

13 CLIC
23, rue Gaston-Lauriau
01 48 70 65 01

14 Centre social Lounès-Matoub
4-6 place de la République
Tél. 01 48 51 35 12

15 Centre social Esperanto
14, allée Morillon
(place Le Morillon)

16 Centre social du Grand Air
18, rue des Grands Pêcheurs
Tél. 01 71 86 80 10

17 SMJ
60, rue Franklin
Tél. 01 48 70 60 14

18 Centre social SFM
1, avenue Président Salvadore Allende
Tél. 01 48 57 67 12

19 Hôtel de Ville
place Jean-Jaurès



Lexique



Le budget municipal

Le budget de la collectivité détermine les actions et interventions municipales. Il permet de mettre en œuvre les orientations du conseil municipal qui vote ce budget, chaque année avant le 15 avril. Des décisions modificatives sont votées en cours d'année à ce budget primitif, lorsque des réajustements s'imposent.



La section d'investissement du budget municipal

Elle retrace les opérations relatives au capital de la ville. Ces opérations concernent les remboursements d'emprunts, les prêts et avances accordés par la collectivité, les dépenses directes d'investissement (acquisitions mobilières et immobilières, travaux neufs, grosses réparations), les subventions d'équipements versées.



La section de fonctionnement

La section de fonctionnement enregistre les opérations courantes et régulières nécessaires au fonctionnement de la commune. Sont concernés : les charges de personnel, les fournitures, les intérêts des emprunts ainsi que les subventions de fonctionnement à des organismes.



Étude de faisabilité

L'étude de faisabilité consiste à analyser la viabilité technique et les implications économiques d'un projet répondant à des objectifs définis. Elle aboutit à une prévision de chiffrage et de planification.



Les budgets participatifs

Les budgets participatifs sont des outils liés à la démocratie participative. Ils permettent aux citoyens de discuter et décider dans une collectivité territoriale de l'affectation d'une partie du budget de la collectivité, généralement sur des projets d'investissement. Plusieurs expériences sont menées dans le monde, depuis le budget participatif emblématique de la ville brésilienne de Porto Alegre mis en place dans la fin des années 1980. La Ville de Montreuil initie en 2015 cette nouvelle forme de participation des Montreuillois-es.



Compétences municipales

L'état civil, les inscriptions et la mise à jour des listes électorales, l'action sociale (gestion des garderies, crèches...), l'enseignement primaire (construction, gestion et entretien des établissements), l'entretien de la voirie communale, l'aménagement urbain, la sécurité de l'ordre public grâce au pouvoirs de police du Maire.

D'autres compétences sont décentralisées c'est-à-dire transférées par l'État comme l'élaboration du Plan local d'urbanisme (PLU) ou encore la mise en place du Centre communal d'action sociale (CCAS). D'autres missions sont confiées à la commune. Le conseil municipal les prend en charge en votant des délibérations.

Certaines compétences ont été transférées à la communauté d'agglomération Est Ensemble depuis 2011 : le traitement des déchets, l'assainissement, la politique de la ville, la gestion des équipements culturels... La Ville ne gère pas certains espaces publics qui sont pris en charge par d'autres collectivités territoriales : les routes départementales, par exemple.



Notes

A series of horizontal dotted lines for writing notes, spanning the width of the page.

A series of 20 horizontal dotted lines for writing.

Suivez-nous sur :
#budgetparticipatif



facebook



twitter



instagram